



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **25 février 2008**

Décision n° **B-2008-6052**

commune (s) : Lyon 8^e

objet : Quartiers Mermoz, États-Unis et Santy - Gestion sociale et urbaine de proximité - Programmation 2008

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 18 février 2008

Compte-rendu affiché le : 26 février 2008

Présents : MM. Collomb, Da Passano, Dumont, Mme Vullien, MM. Touraine, Darne J., Colin, Mme Elmalian, MM. Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatet, M. Blein.

Absents excusés : M. Bret, Mme Pedrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Charrier, Muet (pouvoir à Mme Gelas), Reppelin, Vesco (pouvoir à M. Barral), Polga, Crimier (pouvoir à M. Dumont), Passi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Daclin, Mme Mailler.

Bureau du 25 février 2008**Décision n° B-2008-6052**

objet : **Quartiers Mermoz, États-Unis et Santy - Gestion sociale et urbaine de proximité - Programmation 2008**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 14 février 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'amélioration du cadre de vie des habitants constitue une priorité transversale aux projets de développement des quartiers de Lyon 8^e inscrits au contrat urbain de cohésion sociale 2007-2009 de Lyon.

Les objectifs prioritaires, la nature des actions correspondantes et les modalités de mise en œuvre ont été précisés à l'occasion du renouvellement de la convention-cadre de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP). La nouvelle convention triennale 2007-2009 présentée au conseil de Communauté du 15 octobre 2007 constitue une réponse collective et concertée des acteurs locaux, collectivités et bailleurs aux problèmes spécifiques des quartiers Mermoz, Santy, États-Unis et Moulin à Vent.

À ce titre, les actions prioritaires concernent principalement :

- l'amélioration de la propriété, de l'état et du fonctionnement des espaces communs : parties communes des immeubles et espaces extérieurs,
- la remise en état de logements vacants,
- le soutien à des initiatives locales contribuant au renforcement du lien social.

Le développement d'actions de formation et d'insertion professionnelle (contrats d'insertion, poste adulte relais, etc.) est recherché dans chacun des dispositifs correspondants, avec l'intervention de la régie de quartier, la mise en place de chantiers d'insertion.

La programmation GSUP 2008 décline les orientations affirmées dans la convention triennale. Les actions proposées sont la traduction des engagements partenariaux.

Le coût global des opérations définies pour les quartiers en CUCS sur le 8^e arrondissement de Lyon et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2008 a été estimé à 596 122 €. Le montant de l'engagement financier de la Communauté urbaine est de 148 965 € nets de taxes.

Les tableaux récapitulatifs des actions à mener pour l'année 2008, détaillant le montant prévisionnel de chacune des actions ainsi que la répartition financière entre les différents partenaires, sont annexés à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2007-4149 en date du 12 juin 2007 ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - la programmation de GSUP pour les quartiers Mermoz, Etats-Unis et Santy à Lyon 8^e pour l'année 2008 telle que présentée en annexe,

b) - le versement de la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur totale de 148 965 € HT aux différents bénéficiaires.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions arrêtant les modalités de participation financière entre les différents partenaires pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et 2009 - comptes 657 480, 657 380 et 657 340 - fonction 824 - opération n° 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,